



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

# Corrigé du sujet d'examen - BP Cuisine - U32 - Environnement et gestion de l'entreprise - Session 2016

## Correction de l'épreuve - Brevet Professionnel Cuisinier

### Spécialité : Environnement et gestion de l'entreprise

Session : 2016

Durée : 2 heures

Coefficient : 3

### Correction Exercices

#### Dossier 1 : La TVA

Dans ce dossier, les candidats doivent compléter les tableaux de calcul de la TVA et déterminer la TVA à payer pour le mois de mars 2016.

#### 1) Compléter les tableaux de calcul de la TVA sur les Annexes 1.1 et 1.2

Pour l'Annexe 1.1, calcul des montants TTC :

- Menus :
  - $CA\ HT = 38\ 000\ € / (1 + 0,10) = 34\ 545,45\ €$
  - $TVA = 38\ 000\ € - 34\ 545,45\ € = 3\ 454,55\ €$  (en arrondissant à 3 455 €).
- Boissons alcoolisées :
  - $CA\ HT = 12\ 000\ € / (1 + 0,20) = 10\ 000\ €$
  - $TVA = 12\ 000\ € - 10\ 000\ € = 2\ 000\ €$ .
- Boissons non-alcoolisées :
  - $CA\ HT = 4\ 500\ € / (1 + 0,10) = 4\ 090,91\ €$
  - $TVA = 4\ 500\ € - 4\ 090,91\ € = 409,09\ €$  (en arrondissant à 409 €).

**Total TVA collectée :**  $3\ 455\ € + 2\ 000\ € + 409\ € = 5\ 864\ €$ .

Pour l'Annexe 1.2, calculez la TVA déductible :

- Achats à 5,5% :  $TVA = 9\ 200\ € * 0,055 = 506\ €$ . (arrondi à 506 €)
- Achats à 20% :  $TVA = 3\ 500\ € * 0,20 = 700\ €$ .
- Immobilisations à 20% :  $TVA = 1\ 600\ € * 0,20 = 320\ €$ .

**Total TVA déductible :**  $506\ € + 700\ € + 320\ € = 1\ 526\ €$ .

#### 2) Déterminer la TVA à payer au titre du mois de mars en complétant l'Annexe 1.3

TVA à payer = TVA collectée - TVA déductible - crédit de TVA

TVA à payer =  $5\ 864\ € - 1\ 526\ € - 1\ 650\ € = 2\ 688\ €$ .

TVA à payer au titre du mois de mars : **2 688 €**.

#### Dossier 2 : La fiche de stocks

Les candidats doivent établir une fiche de stock selon la méthode « Coût Unitaire Moyen Pondéré après chaque entrée ».

### Calculs pour établir la fiche de stock :

- Après l'entrée du 4/03 : Nouveau coût unitaire =
  - $(2 * 6,50 + 12 * 7,50) / (2 + 12) = 7,00 \text{ €}$
- Après l'entrée du 10/03 : Nouveau coût unitaire =
  - $(14 * 7,00 + 10 * 6,80) / (14 + 10) = 6,90 \text{ €}$  (en arrondissant).
- Pour le stock du 22 mars : Le stock est suffisant de 2 bouteilles restantes
  - Stock après sorties =  $30 - 36 = -6$  (pas suffisant, nécessitant une réapprovisionnement).

1) Coût unitaire moyen pondéré : **7,00 €** après le 4/03 et **6,90 €** après le 10/03.

2) Stock du 22 mars : **Insuffisant**, stock minimum non respecté.

### Dossier 3 : Le seuil de rentabilité

Les élèves doivent analyser les données fournies pour compléter les tableaux.

#### Charges :

Analysons les charges :

- Coût fixe :
  - Personnel = 205 000 €
  - Frais généraux = 85 000 €
  - Coûts d'occupation = 50 000 €
- Coût variable :
  - Matières consommées = 173 000 €

**Total des charges fixes** : 205 000 € + 85 000 € + 50 000 € = 340 000 €.

**Total des charges variables** : 173 000 €.

**Seuil de rentabilité** à calculer ensuite en utilisant la marge sur coût variable.

Le seuil de rentabilité sera déterminé par l'addition des coûts fixes et des coûts variables, étayé par le chiffre d'affaires.

### Dossier 4 : Droit Social

Les étudiants doivent répondre aux questions concernant la rupture conventionnelle.

#### 1) Différences entre licenciement et démission :

- Licenciement est une décision de l'employeur, la démission est initiée par le salarié.
- Licenciement peut entraîner des indemnités de licenciement, la démission n'en entraîne pas.
- Licenciement nécessite souvent un motif, alors que la démission est libre.

Réponses pertinentes : Licenciement **vs** Démission, et trois points d'explication suffisent.

#### 2) Avantages et inconvénients de la rupture conventionnelle :

- Pour le salarié : Avantage de percevoir des indemnités, Inconvénient possible de perdre certains droits.
- Pour l'employeur : Avantage de régler la situation amiablement, Inconvénient d'avoir une éventuelle indemnité de départ.

Exemples : Avantages et inconvénients pour salarié et employeur à préciser correctement.

### 3) Procédure légale pour rupture conventionnelle :

Elle nécessite un accord entre employeur et salarié, suivie de divers entretiens, et une homologation administration.

### 4) Documents obligatoires à remettre :

certificat de travail, solde de tout compte, attestation Pôle Emploi.

Réponses aux questions 3 et 4 doivent être précises et détaillées.

## Conseils méthodologiques

- Gérer son temps pour finir chaque dossier sans précipitation.
- Relire les questions pour ne pas passer à côté des détails demandés.
- Vérifier les calculs avec des arrondis corrects.
- Rester clair et concis dans les réponses écrites.
- Se référer aux tableaux fournis pour éviter les oublis d'information essentielle.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.